Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **50 (1979)**

Heft 1: **"La jeunesse: une poignée d'avenir que l'on a devant soi"**

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PJ4

LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
Chambre d'économie et d'utilité publique

Cinquantième année
Paraît une fois par mois
No 1 Janvier 1979

SOMMAIRE

Pour ceux qui cherchent une place d'apprentissage, par l'Office cantonal pour la formation professionnelle (1) ; **La 22e Journée des apprentis méritants des 7 districts jurassiens** (2) ; **Le travail bien fait,** par **Otto Nickler** (3) ; **Le maire, M. Georges Hennet, présente sa commune** (5) ; **L'industrie a besoin de vous,** par **Bernard Rais** (7) ; **Nouvelle loi sur la formation professionnelle,** par **Rémy Berdat** (9) ; **Les lauréats 1978** (11) ; **Yvan Steiner, apprenti technicien en restauration d'horlogerie ancienne, interviewé par la « Suisse horlogère »** (15) ; **Chronique économique** (19) ; **Communication à propos de l'activité de la commission pour le trafic ferroviaire de l'ADIJ** (20).

L'Office cantonal pour la formation professionnelle communique :

Pour ceux qui cherchent une place d'apprentissage

Cette année également, des actions « Procurez une place d'apprentissage » et « Bourse des apprentissages » seront mises sur pied à Berne, Bienne, Langnau, Langenthal, Laufon, Saint-Imier et Thoune. Il sera fait appel à votre aide. Ces actions se limitent à procurer des places d'apprentissage. La bourse des apprentissages doit être comprise comme une mesure destinée à lutter contre le chômage qui menace les jeunes gens et les jeunes filles qui sortent d'école. Elle doit aussi être comprise comme un service en faveur de ceux qui cherchent un emploi et de ceux qui peuvent en fournir un.

Cette action a été organisée pour la première fois en 1976 par la ville de Berne. Depuis, et à l'initiative des orienteurs professionnels bernois placés sous la direction de l'Office cantonal pour la formation professionnelle, des actions identiques ont été organisées dans les plus grandes agglomérations du canton. Ainsi, en 1978, ce ne sont pas moins de 264 places d'apprentissage qui ont pu être trouvées par ce moyen. Cela nous montre que cette action répond à un besoin et qu'elle remporte un succès certain. Les responsables de l'action procurent aux jeunes gens et aux jeunes filles qui se sont déterminés pour une profession, le nom et l'adresse de maîtres d'apprentissage qui se sont déclarés prêts à fournir un emploi.

Toutefois, ces personnes ne peuvent endosser de responsabilités vis-à-vis des entreprises quant à l'aptitude professionnelle des candidats. Le choix doit être fait par les entreprises elles-mêmes. L'action places d'apprentissage ne fonctionne que pendant un temps limite puisqu'elle se propose d'offrir une dernière chance à ceux qui n'auront pas encore trouvé une place d'apprentissage au début du mois de janvier. A part quelques exceptions régionales, des places de travail sont offertes de janvier jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Par annonces paraissant dans les journaux, les offices régionaux feront connaître cette action. Ils publieront à cet effet un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse de contact.

Il est recommandé aux parents des futurs apprenties et apprentis de chercher eux-mêmes activement une place d'apprentissage et de ne recourir à cette offre de dernière chance que si toutes les autres démarches se sont avérées inutiles.